

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

VISANT

LES ACTIONS ET LES OBLIGATIONS A OPTION DE CONVERSION ET/OU
D'ECHANGE EN ACTIONS NOUVELLES OU EXISTANTES (OCEANES) DE

CLUB MÉDITERRANÉE

INITIÉE PAR

GAILLON INVEST II et FIDELIDADE

**AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT
JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE CLUB MEDITERRANEE**



Le présent document relatif aux autres informations de la société Club Méditerranée a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« l'AMF ») le 15 octobre 2014, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 de l'AMF. Ce document a été établi sous la responsabilité de Club Méditerranée

Le présent document complète la note en réponse de Club Méditerranée visée par l'AMF le 14 octobre 2014 sous le numéro 14-550, en application de la décision de conformité du même jour (la « **Note en Réponse** »).

Des exemplaires du présent document ainsi que de la Note en Réponse de Club Méditerranée sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF et de Club Méditerranée (www.clubmed-corporate.com). Ils peuvent également être obtenus sans frais auprès de :

Club Méditerranée
11, rue de Cambrai
75019 Paris

Rothschild & Cie
23bis, avenue de Messine
75008 Paris

Un communiqué sera diffusé au plus tard le 16 octobre 2014 conformément aux dispositions des articles 231-28 et 221-3 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	3
1. INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE CLUB MEDITERRANEE	4
1.1 IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DE CLUB MÉDITERRANÉE	4
1.2 INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE DE CLUB MÉDITERRANÉE	4
1.3 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
1.4 CAPITAL SOCIAL DE CLUB MÉDITERRANÉE	5
1.5 COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT DE CLUB MÉDITERRANÉE	6
1.6 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS	7
1.7 FACTEURS DE RISQUE	7
1.8 LITIGES	7
1.9 INFORMATIONS TRIMESTRIELLES (COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 5 SEPTEMBRE 2014)	8
2. PERSONNES RESPONSABLES	12
2.1 NOM ET FONCTION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS RELATIVES À CLUB MÉDITERRANÉE ...	12
2.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS RELATIVES À CLUB MÉDITERRANÉE	12

PREAMBULE

Il est rappelé qu'en application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 231-13 et 232-1 et suivants du règlement général de l'AMF, Gaillon Invest II, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 6 place de la Madeleine, 75008 Paris, identifiée sous le numéro 804 461 580 RCS Paris et Fidelidade – Companhia de Seguros, société anonyme (*sociedade anónima*) de droit portugais, dont le siège social est situé Largo do Calhariz, 30, 1249-001, Lisbonne (Portugal), enregistrée au registre du commerce de Lisbonne sous le numéro 500 918 880 (ensemble les « **Co-Initiateurs** »), agissant de concert avec les membres du Concert (tel que ce terme est défini dans la Note en Réponse), ont déposé le 12 septembre 2014 un projet d'offre proposant de manière irrévocable aux actionnaires de Club Méditerranée, société anonyme à conseil d'administration au capital de 143 642 956 euros au 30 septembre 2014, dont le siège social est situé 11, rue de Cambrai, 75019 Paris, identifiée sous le numéro 572 185 684 RCS Paris (« **Club Méditerranée** » ou la « **Société** ») ainsi qu'aux porteurs d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes de Club Méditerranée (les « **OCEANES** »), d'acquérir, dans les conditions décrites ci-après (l'« **Offre Gaillon Invest II** ») :

- (i) la totalité de leurs actions Club Méditerranée, au prix de 22 euros par action (dividende attaché) ; et
- (ii) la totalité de leurs OCEANES, au prix de 23,23 euros par OCEANE.

Les actions Club Méditerranée et les OCEANES (ensemble, les « **Titres** ») sont admises aux négociations sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») respectivement sous le code ISIN FR0000121568 (mnémonique « CU ») et sous le code ISIN FR0010922955 (mnémonique « CUOC »).

Selon la note d'information des Co-Initiateurs telle que visée par l'AMF (la « **Note d'Information** »), l'Offre Gaillon Invest II porte sur :

- la totalité des actions Club Méditerranée non détenues par les Co-Initiateurs ou l'un des membres du Concert à la date de la Note d'information,
 - (i) qui sont d'ores et déjà émises, ou
 - (ii) qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre Gaillon Invest II ou de l'Offre Gaillon Invest II Réouverte (tel que ce terme est défini au paragraphe 2.12 de la Note d'Information), à raison (a) de la conversion des OCEANES ou (b) de l'exercice des options de souscription d'actions octroyées par Club Méditerranée (les « **Options** ») pour autant qu'elles soient exerçables avant la clôture de l'Offre Gaillon Invest II ou de l'Offre Gaillon Invest II Réouverte (selon le cas) ; et
- la totalité des OCEANES en circulation non détenues par les Co-Initiateurs ou l'un des membres du Concert.

Il est précisé que l'Offre Gaillon Invest II ne porte pas sur :

- les actions nouvelles sous-jacentes aux Options qui ne seront pas exerçables d'ici la clôture de l'Offre Gaillon Invest II ou de l'Offre Gaillon Invest II Réouverte ;
- les actions nouvelles qui résulteraient de l'exercice d'Options exerçables et qui ne seraient pas cessibles du fait des stipulations des plans d'Options d'ici la clôture de l'Offre Gaillon Invest II ou de l'Offre Gaillon Invest II Réouverte ;

- les actions Club Méditerranée d'ores et déjà émises, à la date de la Note d'Information, à la suite de l'exercice des Options et dont la période d'incessibilité en application des plans d'Options n'aura pas expiré avant la clôture de l'Offre Gaillon Invest II ou de l'Offre Gaillon Invest II Réouverte, qui ne pourront pas en principe être apportées à cette offre.

A la date du présent document, il n'existe aucun autre titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès immédiatement ou à terme au capital social ou aux droits de vote de la Société.

L'Offre Gaillon Invest II constitue une offre concurrente à l'offre publique d'achat initiée par la société Global Resorts, déposée le 30 juin 2014 et déclarée conforme par l'AMF (l'« **Offre Global Resorts** »), au titre de laquelle Global Resorts s'est engagée auprès des actionnaires de Club Méditerranée à acquérir toutes les Actions et OCEANes émises par la Société pour un prix égal à 21 euros par action et 22,41 euros (coupon attaché) par OCEANE.

1. INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE CLUB MEDITERRANEE

1.1 Identité et caractéristiques de Club Méditerranée

Club Méditerranée est une société anonyme à conseil d'administration.

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Club Méditerranée figurent dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 31 janvier 2014 sous le numéro 14-0039 (le « **Document de Référence** »). Ces informations ont fait l'objet d'une attestation de la part du responsable de l'information de Club Méditerranée et ont donné lieu à l'établissement d'une lettre de fin de travaux des commissaires aux comptes de Club Méditerranée.

Le Document de Référence est disponible sur les sites Internet de l'AMF et de Club Méditerranée (www.clubmed-corporate.com). Il peut également être obtenu sans frais auprès de Club Méditerranée (11, rue de Cambrai, 75019 Paris).

Le présent document incorpore par référence le Document de Référence.

1.2 Informations relatives à la situation comptable et financière de Club Méditerranée

Les comptes consolidés annuels au 31 octobre 2013 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférent, figurent en annexe au Document de Référence.

Les comptes consolidés semestriels au 30 avril 2014 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférent, figurent dans le rapport financier semestriel publié par Club Méditerranée le 16 mai 2014 (le « **Rapport Financier Semestriel** »).

Le présent document incorpore par référence le Rapport Financier Semestriel.

1.3 Composition et fonctionnement du conseil d'administration

A la date du présent document, le conseil d'administration de Club Méditerranée est composé comme suit :

- M. Henri Giscard d'Estaing (Président-directeur général)
- M. Guo Guangchang (lié à Fosun)
- M. Jiannong Qian (lié à Fosun)
- M. Dominique Gaillard (lié à Ardian)
- CMVT International, représenté par M. Amine Benhalima
- M. Pascal Lebard
- M. Georges Pauget (Vice-président du conseil d'administration et administrateur indépendant)
- Madame Anne-Claire Taittinger (administrateur indépendant)
- M. Alain Dinin (administrateur indépendant)
- Mlle Cristina Jeanbart (administrateur indépendant) (liée à Rolaco)
- Mme Lama Al Sulaiman (administrateur indépendant) (liée à Rolaco)
- Mme Isabelle Seillier (administrateur indépendant)
- M. Thierry de la Tour d'Artaise (administrateur indépendant)
- M. Gérard Pluvinet (censeur)

1.4 Capital social de Club Méditerranée

Au 30 septembre 2014, le capital social de Club Méditerranée s'élève à 143 642 956 euros divisé en 35 910 739 actions ordinaires de 4 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie, et le nombre de droits de vote théorique s'établit à 39 873 749 (dont 208 804 au titre d'actions auto-détenues, temporairement privées du droit de vote).

Au 30 septembre 2014, 705 236 Options sont en vigueur, parmi lesquelles 535 353 Options sont exerçables, et dont 373 689 sont exerçables et les actions qui résulteraient de leur exercice seraient cessibles. Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques des plans d'Options au 30 septembre 2014 :

	Plan L - 2007	Plan M - 2008	Plan N - 2009	Plan O - 2010	Plan P - 2011	Plan Q - 2012
Date du directoire / conseil d'administration	08/03/2007	11/03/2008	20/02/2009	25/02/2010	03/03/2011	11/03/2012
Prix d'exercice (en euros)	39,51 €	29,71 €	10,73 €	11,71 €	17,32 €	16,13 €
Point de départ d'exercice des options	08/03/2010 + interdiction de revente avant le 07/03/2011	11/03/2011 + interdiction de revente avant le 10/03/2012	20/02/2012 + interdiction de revente avant le 20/02/2013	25/02/2013 + interdiction de revente avant le 25/02/2014	03/03/2014 + interdiction de revente avant 03/03/2015	11/03/2015 + interdiction de revente avant 11/03/2016
Date d'expiration	08/03/2015	10/03/2016	20/02/2017	25/02/2018	03/03/2019	11/03/2020
Nombre d'options attribuées	125.000	244.970	244.490	239.350	240.000	230.000
Nombre d'options en cours au 30 septembre 2014	79.785	196.377	36.517	61.010	161.664	169.883

1.5 Composition de l'actionnariat de Club Méditerranée

A la connaissance de Club Méditerranée, selon les dernières informations sur les franchissements de seuil communiquées, les déclarations d'opérations en période de préoffre et les informations transmises par le teneur de compte, au 30 septembre 2014, le capital de Club Méditerranée est réparti comme ci-après :

Répartition du capital et des droits de vote au 30 septembre 2014

	Nombre de titres		Droits de vote	
	30 septembre 2014	% K	30 septembre 2014	% DDV
Fosun Property Holdings Limited	3 582 677	9,98%	6 753 256	16,94%
Fosun Luxembourg Holdings (1)	2 982 352	8,30%	2 982 352	7,48%
Guo Guangchang	1 851	0,0%	3 702	0,0%
Henri Giscard d'Estaing	1 483	0,0%	1 533	0,0%
Sous-total de concert	6 568 363	18,29%	9 740 843	24,43%
CMVT International (Groupe CDG Maroc)	2 250 731	6,27%	2 250 731	5,64%
Rolaco	1 793 053	4,99%	1 793 053	4,50%
Benetton	708 000	1,97%	708 000	1,78%
Caisse des Dépôts et Consignations (2)	1 908 492	5,31%	1 908 492	4,79%
Strategic Holdings	3 556 439	9,90%	3 556 439	8,92%
Crédit Suisse (3)	2 793 644	7,78%	2 793 644	7,01%
UBS AG London (4)	2 329 673	6,49%	2 329 673	5,84%
Moneta	1 767 087	4,92%	1 767 087	4,43%
Boussard & Gavaudan (5)	1 711 010	4,76%	1 711 010	4,29%
Franklin Finance	1 500 000	4,18%	1 500 000	3,76%
Air France	635 342	1,77%	635 342	1,59%
Tyrus Capital (6)	0	0,00%	0	0,00%
Polygon Global Partners (7)	0	0,00%	0	0,00%
JP Morgan Asset Management (8)	0	0,00%	0	0,00%
GLG Partners LP (9)	3 401	0,01%	3 401	0,01%
Institutionnels français (10)	2 972 115	8,28%	2 972 168	7,45%
Institutionnels étrangers (10)	3 786 354	10,54%	4 462 456	11,19%
Autodétention (11)	208 804	0,58%	208 804	0,52%
Salariés	23 520	0,07%	47 040	0,12%
Public et divers (10)	1 394 710	3,88%	1 485 565	3,73%
TOTAL	35 910 739	100%	39 873 749	100%

(1) Fosun Luxembourg Holdings a acquis la participation d'Ardian le 12 septembre 2014

(2) La Caisse des Dépôts et Consignations détient par ailleurs 994 805 OCEANES

(3) Dont 2 733 211 actions détenues au titre de la couverture des 2 733 211 émis par la banque à destination de ses clients

(4) Actions détenues au titre de la couverture des CFD émis par la banque à destination de ses clients

(5) Dont 721 744 CFD. Boussard & Gavaudan détient par ailleurs par délégation 252 608 actions et 38 540 CFD

(6) Tyrus Capital détient 1 997 368 CFD

(7) Polygon détient 3 106 596 CFD

(8) JP Morgan Asset Management détient 526 162 CFD

(9) GLG Partners détient par ailleurs 296 761 CFD

(10) Le cas échéant, hors actions et droits de vote sous-jacents aux CFD

(11) Actions autodétenues dont les droits de vote ne sont pas exerçables

A noter : un Contract For Differences est contrat financier avec paiement d'un différentiel ou CFD est un instrument financier à terme par lequel l'investisseur acquiert le droit de percevoir l'écart entre le prix du sous-jacent à la date de conclusion du contrat et le prix à la date d'exercice

Au 30 septembre 2014, 3 446 544 OCEANES ont été exercées, donnant lieu à la création de 3 873 863 actions. En prenant pour hypothèse que l'ensemble des porteurs d'OCEANES demanderont l'attribution d'actions sur la base du ratio d'attribution ajusté actuellement en vigueur de 1,065, 1 535 663 actions supplémentaires devraient être remises. Le plafond de l'émission fixé par l'assemblée générale du 20 février 2009 s'élevant à 5 000 000 actions, le nombre d'actions nouvelles qui ne pourront pas être livrées s'élèverait à 409 526 actions. Le conseil d'administration réuni le 25 juillet 2014 a décidé de procéder à la réaffectation des 208 804 actions autodétenues aux fins d'attribution d'actions existantes aux porteurs d'OCEANES exerçant leur droit d'attribution, après que le plafond d'émission nouvelle aura été atteint. Après remise de l'intégralité de ces actions existantes, le nombre d'actions nouvelles ou existantes qui ne pourront pas être livrées s'élèverait ainsi à 200 722 actions. Sur la base d'une moyenne de cours de bourse de 22 euros, le montant en numéraire devant être remis aux porteurs d'OCEANES par la Société s'élèverait à 4 415 882 euros.

1.6 Franchissements de Seuils

Depuis la date de publication des Autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Club Méditerranée le 14 août 2014, la Société a reçu les déclarations de franchissement de seuils suivantes :

Actionnaire	Date de déclaration	Nature du franchissement	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Fosun	12/09/2014	➡ 15% K et 20% DDV	6 565 029	18,28%	9 735 608	24,42%
Ardian(1)	12/09/2014	➡ 1% K et DDV	0	0,00%	0	0,00%
Polygon	05/09/2014	➡ 7% DDV	2 792 922	7,78%	2 792 922	7,00%
Polygon	17/09/2014	➡ 8% K	2 899 164	8,07%	2 899 164	7,27%
Polygon	13/10/2014	➡ 8% DDV	3 194 546	8,90%	3 194 546	8,01%
Norges Bank	24/09/2014	➡ 1% K	9 578	0,03%	9 578	0,02%
Tyrus Capital	24/09/2014	➡ 5% DDV	1 997 368	5,56%	1 997 368	5,01%
Moneta	05/08/2014	➡ 5% K	1 767 087	4,92%	1 767 087	4,43%
Caisse des Dépôts et des Consignations	06/08/2014	➡ 5% DDV	1 908 492	5,33%	1 908 492	4,79%

(1) Le 12 septembre 2014, Ardian a déclaré avoir cédé la totalité de sa participation à Fosun.

1.7 Facteurs de risque

Les facteurs de risques relatifs à Club Méditerranée sont décrits dans le Document de Référence et dans le Rapport Financier Semestriel.

Ces risques restent valables et Club Méditerranée n'a pas connaissance, à la date du présent document, d'autres risques opérationnels ou financiers significatifs concernant le groupe Club Méditerranée. Toutefois, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la liste des facteurs de risques mentionnés dans le Document de Référence n'est pas exhaustive et qu'il pourrait y avoir d'autres risques, totalement ou partiellement inconnus ou dont la survenance n'était pas envisagée à la date du présent document, de nature à avoir un effet défavorable significatif sur Club Méditerranée, sa situation financière et/ou ses résultats.

1.8 Litiges

Sont rappelées ci-dessous les mises à jour des litiges auxquels la Société est partie, figurant dans le document intitulé « Autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Club Méditerranée » qui a été publié le 14 août 2014 dans le cadre de l'Offre Global Resorts :

- La Société Martiniquaise des Villages de Vacances (SMVV) a bénéficié de subventions du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre

de la rénovation du village des Boucaniers en 2003-2004. Ce projet a fait l'objet d'un audit de la Cour des Comptes Européenne qui a considéré que ledit projet n'était pas éligible à la subvention du FEDER. En 2011, la Commission Européenne a prononcé une décision de restitution de la subvention du FEDER perçue à concurrence de 12,5 M€ à l'encontre de l'État français. L'État français a introduit une requête en annulation de ladite décision devant le Tribunal Général de l'Union Européenne. Le Tribunal Général de l'Union Européenne a confirmé ladite décision à l'encontre de l'État français. L'État a déposé le 5 mars 2012 un pourvoi contre cette décision. Le 26 septembre 2013, la Cour de Justice de l'Union Européenne a rejeté le pourvoi de l'État français. La Préfecture de La Martinique a adressé à la SMVV un titre de perception afin d'obtenir le remboursement de cette somme auprès de ladite société. La SMVV a effectué un recours gracieux à l'encontre de ce titre, puis une procédure contentieuse le 29 avril 2014, afin de suspendre le caractère exigible du titre de paiement.

- Suite à la cession de Jet tours en 2008, l'acquéreur a contesté le prix de cession qu'il juge trop élevé. L'acquéreur a assigné en janvier 2010 Club Méditerranée et sa filiale Hôteltour aux fins d'obtenir réparation de son prétendu préjudice. Le Groupe estime que l'action de l'acquéreur n'est pas fondée. Le 30 mars 2012, le Tribunal de Commerce de Nanterre a débouté l'acquéreur de toutes ses demandes. L'acquéreur a interjeté appel le 9 mai 2012. L'instance en cours devant la cour d'appel a fait l'objet d'une radiation. Il est précisé qu'à la date du présent document, l'instance n'a pas été rétablie depuis.

1.9 **Informations trimestrielles (communiqué de presse du 5 septembre 2014)**

I - ACTIVITE

1) Volume d'activité Villages

<i>A taux de change constant (en M€)</i>	2013	2014	Variation 14 vs 13
1 ^{er} trimestre	340	352	+ 3,3%
2 ^{ème} trimestre	416	424	+ 2,0%
3 ^{ème} trimestre	338	321	- 4,9%
Cumul 9 mois	1 094	1 097	+ 0,3%

- ***Sur les 9 premiers mois de l'année (1er novembre 2013 au 31 juillet 2014), le volume d'activité s'élève à 1 097 M€ contre 1 094 M€ sur la même période l'an dernier, soit une hausse de +0,3% à taux change constant. Du fait de l'impact des taux de change, l'activité, en données publiées, enregistre un recul de 2,5%.***
- ***Sur le 3ème trimestre, le volume d'activité est en baisse de -4,9% à taux de change constant impacté principalement par les effets de la morosité économique, notamment sur les marchés français et belge.***
- ***La capacité a été ajustée de -4,6% au niveau mondial au 3ème trimestre. En Europe-Afrique, la réduction de capacité atteint -10,9% compte-tenu de i) la***

sortie définitive des villages 3 Tridents d'El Gouna (Egypte) et d'Hammamet (Tunisie) ii) la fermeture temporaire du village managé de Sinai Bay (Egypte) et iii) la non réouverture du village de Belek (Turquie). En Asie, la capacité est en croissance de près de 17% avec l'ouverture à pleine capacité du village de Guilin en Chine.

- Le poids des **clients** pour les villages les plus haut de gamme (4 et 5 Tridents) continue de progresser de 2 points. Ils représentent 69,1% du nombre total de clients au 3^{ème} trimestre 2014.

2) Chiffre d'affaires

(en M€)	Groupe			Villages
	2013 Publié	2014 Publié	2014 vs 2013 taux de change constant	2014 vs 2013 taux de change constant
1 ^{er} trimestre	344	344	+ 4,3%	+ 3,7%
2 ^{ème} trimestre	419	416	+ 2,4%	+ 2,7%
3 ^{ème} trimestre	317	302	- 4,0%	- 3,0%
Cumul 9 mois	1 080	1 062⁽¹⁾	+ 1,1%	+ 1,3%

(1) Comprend 4 M€ de chiffre d'affaires de promotion immobilière vs 6 M€ en 2013 (dont 1 M€ en Q3 2014 vs 4 M€ en Q3 2013)

- **Le chiffre d'affaires du Groupe** au 3^{ème} trimestre 2014 s'élève à 302 M€ contre 317 M€ sur la même période l'an dernier, soit une baisse de -4,0% à taux de change constant. **Le chiffre d'affaires Villages** (activité Villages hors promotion immobilière) à taux de change constant diminue de -3% sur le 3^{ème} trimestre 2014, reflet du ralentissement de l'activité en volume sur les marchés français et belge.
- **Le RevPab** (revenu par lit disponible) affiche une progression à taux de change constant de +1,7% au 3^{ème} trimestre 2014 grâce à la forte amélioration de 5% du prix moyen à la journée hôtelière qui vient compenser la légère baisse du taux d'occupation qui s'établit à 64,4%.

II - FAITS MARQUANTS DU TRIMESTRE

Le Club Med continue à renforcer son parc de villages haut de gamme avec :

1) La sortie des villages ne correspondant plus à la stratégie haut de gamme

Dans le cadre de l'atteinte de son objectif stratégique d'avoir 3/4 des villages en 4 et 5 Tridents à fin 2015, le Groupe a procédé à (i) la sortie définitive le 18 juillet dernier du village saisonnier 3 Tridents de Val Thorens (France) d'une capacité de 358 lits, exploité en contrat de location et (ii) la fermeture définitive, le 31 août 2014, du village de Pompadour, dernier village saisonnier 2 Tridents, exploité en contrat de location. Ces sorties s'inscrivent dans le prolongement de la cession en 2013 du village 3 Tridents de Dieulefit, qui avait cessé d'être exploité en 2004.

2) **La poursuite de l'ouverture de villages haut de gamme visant à l'internationalisation de la clientèle**

- **Ouverture le 20 juin 2014 de l'espace 5 Tridents de Dong'ao Island, 1er village balnéaire chinois** qui devient ainsi le 3ème village managé du Club Méditerranée en Chine. Situé sur une île au large de Hong-Kong et de Macao, cet espace 5 tridents, composé de 70 suites ainsi que 2 villas, est déjà en 1ère position du classement Trip Advisor parmi 443 hôtels situés dans la région de Zhuhai. Cet espace très haut de gamme sera complété en 2015 par un village 4 tridents de 267 chambres dont 33 suites ;
- **Fin des travaux de gros œuvre du village 4 Tridents de Val Thorens Sensations le 22 juillet 2014.** D'une capacité de près de 800 lits, le village ouvrira ses portes le 14 décembre prochain à une clientèle française et internationale, renforçant ainsi le leadership mondial du Club Méditerranée sur le segment des vacances haut de gamme tout compris à la montagne ;
- **Rénovation de 2 villages 4 Tridents : Bali (Indonésie)** qui dispose désormais d'une piscine calme et d'un nouveau restaurant de spécialités et Cancun (Mexique) qui bénéficie également de l'extension de sa capacité avec la construction de 60 nouvelles chambres dédiées aux familles et d'un nouveau restaurant ;
- **Annnonce de l'ouverture le 31 janvier 2015 des 52 Villas d'exception de Finolhu.** Situées sur une île privative à quelques minutes du village de Kani, ces villas viennent compléter l'offre très haut de gamme de ce village qui dispose déjà d'un espace 5 Tridents composé de 74 lagoon suites.

Présent depuis plus de 30 ans en Asie, le Club Med comptera désormais 14 Villages sur cette zone.

3) **La cession des titres CMAR**

Club Méditerranée a conclu le 1er juillet 2014 la vente de sa participation de 22,5% dans la société immobilière CMAR qui détient le village 5 Tridents d'Albion situé à l'île Maurice. La finalisation de la transaction est en attente de l'approbation finale du Premier Ministre de l'île Maurice.

III - FAITS MARQUANTS POST CLOTURE DU TRIMESTRE

1) **Offre Publique d'Achat**

Le 14 août 2014 les initiateurs de l'offre Gaillon Invest (Ardian et Fosun associés au Management) ont décidé de retirer l'offre publique d'achat sur le Club Méditerranée lancée le 27 mai 2013 au prix de 17,50€ par action et de 18,79€ par OCEANE. Ils ont toutefois indiqué continuer à agir de concert.

Cette décision fait suite à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) du 13 août 2014 de déclarer conforme l'offre d'achat concurrente de Global Resorts SAS visant les titres de la société au prix de 21€ par action et de 22,41€ par OCEANE.

L'offre Global Resorts s'est ouverte le 18 août 2014 pour se clôturer le 19 septembre prochain.

Il en résulte, en pratique, la modification du ratio d'attribution d'actions temporairement ajusté pour les porteurs d'OCEANes¹, qui passe à compter du 18 août 2014 de 1,124 action Club Méditerranée pour 1 OCEANE à 1,065 action Club Méditerranée pour 1 OCEANE.

2) Renégociation le 6 août 2014 de la Ligne de Crédit Syndiquée actuelle (échéance décembre 2014) (« Amend & Extend »)

Compte tenu de l'amélioration de la situation financière de la société, le montant de la ligne a été réduit de 100 M€ à 80 M€ et les conditions améliorées : notamment la marge qui varie désormais dans une fourchette entre 1,3% et 2,0% en fonction du niveau du ratio dette nette / EBITDA et la levée des nantisements portant sur les titres donnés en garantie. La maturité a également été prolongée jusqu'au 31 décembre 2015. Les covenants, ainsi que les autres principales clauses du crédit syndiqué, n'ont pas été modifiés.

IV - PERSPECTIVES

➤ Niveau des réservations pour la saison Eté 2014, à date, par marché émetteur

Volume d'activité total (TTC) à taux de change constant par zone émettrice	Cumulé au 10 mai 2014 ⁽¹⁾	Cumulé au 30 août 2014	8 dernières semaines
Europe-Afrique	- 4,6%	- 7,6%	- 14,9%
Amériques	+ 11,5%	+ 3,6%	- 11,2%
Asie	- 1,3%	+ 1,1%	+ 4,3%
Total Club Med	- 3,0%	- 5,4%	- 10,7%
Capacité Eté	- 4,6%	- 5,8%	

(1) Présenté lors de la publication des Résultats Semestriels 2014 le 16 mai 2014

Les réservations cumulées au 30 août 2014, exprimées en volume d'activité à taux de change constant, sont en baisse de -5,4% par rapport à l'Eté 2013, avec une capacité ajustée à -5,8%. A la même époque l'an dernier, plus de 90% des réservations de l'Eté avaient été enregistrées.

En **Amériques**, les réservations sont à date en croissance de +3,6%, tirées par les bonnes performances du Canada. Les réservations en zone **Asie** sont en progression sur les dernières semaines tout en continuant à être pénalisées par la désaffection de la clientèle chinoise vers la Malaisie, et par la baisse des réservations sur le village de Phuket compte tenu du contexte politique en Thaïlande.

Sur la zone **Europe-Afrique**, les réservations cumulées à date sont en repli de -7,6% sur la saison, subissant les effets des fermetures des villages de Belek (Turquie), El Gouna (Egypte) et Hammamet (Tunisie) et de la fermeture temporaire du village de Sinaï Bay (Egypte).

¹ En application du prospectus d'admission des OCEANes émises par le Club Méditerranée visé par l'AMF le 28 septembre 2010 sous le numéro 10-337

Sur les 8 dernières semaines, les prises de commandes reculent de -10,7%, impactées principalement par la baisse de -14,9% des réservations en Europe-Afrique.

Compte tenu des éléments ci-dessus et comme indiqué dans le communiqué de presse du 16 mai 2014, le ROC Villages de l'été sera en recul par rapport à l'été 2013.

La société précise que les données financières contenues dans le présent communiqué sont cohérentes avec les informations diffusées dans le cadre de l'offre publique en cours, étant toutefois précisé que les perspectives pour l'année 2014 se situent en dessous du plan d'affaires établi par la société en octobre 2013 qui lui-même était en-deçà de la version dégradée du plan d'affaires élaboré en octobre 2012 à l'exception des principaux indicateurs d'EBITDA Villages et de ROC Villages qui étaient en ligne (voir notamment pages 41 à 43 du rapport de l'expert indépendant figurant dans la note en réponse visée par l'AMF le 12 août 2014 sous le numéro 14-461).

➤ **Réservations à date pour l'Hiver 2015**

Les réservations à date sont encourageantes. Elles ont bénéficié d'une politique active d'early booking dans l'ensemble des zones géographiques. A la même date l'an dernier, plus d'un tiers des réservations de la saison hiver avaient été enregistrées.

2. PERSONNES RESPONSABLES

2.1 Nom et fonction de la personne responsable des informations relatives à Club Méditerranée

Monsieur Henri Giscard d'Estaing
Président-directeur général de Club Méditerranée

2.2 Attestation de la personne responsable des informations relatives à Club Méditerranée

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 15 octobre 2014 auprès de l'Autorité des marchés financiers, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour d'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006, dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par Gaillon Invest II et Fidelidade et visant les actions et les obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes de Club Méditerranée.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Henri Giscard d'Estaing
Président-directeur général